

AVIS

ENV.19.11.AV

Révision du plan de secteur de PHILIPPEVILLE-COUVIN en vue de l'inscription d'une zone d'extraction en extension de la carrière « Les Petons » à WALCOURT et PHILIPPEVILLE - Projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales (RIE)

Adopté le 23/01/2019

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Initiateur :* Carrière « Les Petons » sprl
- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* D.VIII.33 §4 du CoDT
- *Date de réception du dossier :* 4/01/2019
- *Date de fin du délai de remise d'avis (délai) :* 3/02/2019 (30 jours à partir de la réception)
- *Portée de l'avis :* Ampleur et précision des informations que doit contenir le RIE

Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :* A l'est de l'ancienne commune de Yves-Gomezée - zone agricole
- *Affectation proposée :* Zone d'extraction
- *Compensation(s) :* Sans objet

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'inscription de 38 ha de zone d'extraction sur des terrains actuellement inscrits en zone agricole et situés à l'est et au sud de la zone de dépendances d'extraction existante (115 ha ; séparée en deux parties par la ligne de chemin de fer), en vue de poursuivre, pour une période de 40 ans, l'activité extractive de la sprl Carrière « Les Petons » qui produit du granulats calcaire destiné aux marchés de la chimie et du génie civil. Cette zone d'extraction deviendra, au terme de l'exploitation, une zone naturelle. Le volume de production des produits finis restera inchangé.

AVIS

Sur base des informations qui lui ont été transmises (projet de contenu de RIE ainsi que de l'avant-projet de révision de plan de secteur), le Pôle Environnement émet les remarques suivantes concernant l'ampleur et la précision des informations contenues dans le RIE relatif à la révision du plan de secteur de PHILIPPEVILLE-COUVIN en vue de l'inscription d'une zone d'extraction en extension de la carrière « Les Petons » à WALCOURT et PHILIPPEVILLE.

Le Pôle Environnement relève tout d'abord que le projet de contenu proposé correspond à l'article D.VIII.33 §3 du CoDT.

Le Pôle attire l'attention sur les éléments suivants nécessitant une analyse plus approfondie :

- l'inventaire des espèces présentes dans la zone agricole actuelle ainsi que l'impact du projet, en phase d'exploitation et en post-extraction, sur la biodiversité, au regard du projet Life in Quarries ;
- la présence de phénomènes karstiques au droit et aux abords du site ;
- l'impact du projet en matière d'émissions de poussières et d'émissions sonores ;
- l'impact du projet sur le bâti présent aux alentours du site, notamment la ferme de Froidmont située au nord de la future zone d'extraction ;
- l'impact du projet sur les agriculteurs concernés par la perte de terres agricoles ;
- les impacts cumulatifs potentiels des projets des différentes carrières présentes aux alentours du site (carrière Berthe à Florennes, projet Carmeuse à Hemptinne et carrière « Les Petons » à Yves-Gomezée) sur la mobilité, la qualité des eaux de surface et souterraines ainsi que sur le cadre de vie et les activités humaines ;
- l'évaluation des différentes hypothèses de réaménagement de la carrière en zone naturelle, à la fin de l'exploitation.